

Dieselgate : pas d'indemnisation



La Libre Belgique* - 27 avr. 2016
Page 25

* La Libre Belgique Bruxelles, La Libre Belgique Brabant Wallon, La Libre Belgique Hainaut, La Libre Belgique Liège, La Libre Belgique édition nationale

Fini le beau consensus qui prévalait jusqu'ici à la commission Dieselgate, un état de fait dont la présidente MR, Kattrin Jadin, se dit "assez triste". Pour rappel, alors que les 59 propositions étaient adoptées à l'unanimité, en séance plénière de la Chambre, jeudi dernier, l'opposition a introduit deux amendements demandant l'indemnisation des consommateurs.

Cette idée est survenue suite à l'accord entre le groupe Volkswagen et les autorités américaines, prévoyant une indemnisation de 5 000dollars. Suite à cela, Kattrin Jadin a dit son étonnement de la différence de traitement entre clients européens et américains. L'opposition a sauté sur l'occasion pour présenter les deux amendements rejetés ce mardi.

Kattrin Jadin se défend de toute contradiction. Elle dit avoir souligné le fait que l'on est "dans deux systèmes tout à fait différents concernant les armes juridiques pour permettre ces dédommagements". Par ailleurs, la présidente de la commission insiste sur le fait que Volkswagen s'est engagé à se conformer à la législation. Parmi les 59 propositions, il est mentionné que "si une perte de valeur devait résulter du fait du software, nous demanderions un dédommagement".

Du rejet des amendements, l'opposition s'indigne tout comme Test Achats, qui poursuit sa propre action en justice. Il faut cependant préciser que les indemnisations aux Etats-Unis se justifient par des inconvénients bien plus grands pour les clients. Suite (et fin ?) en séance plénière jeudi. DS

DS

Copyright © 2015 IPM. Tous droits réservés